



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 100 - 09.07.2015

En exercice ...26  
Présents.....20  
Votants.....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
8.ETUDES ET TRAVAUX**

**Marché de travaux pour la réhabilitation des ouvrages  
hydrauliques**

L'AN DEUX MILLE QUINZE,  
Le 9 juillet,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 2 juillet 2015, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :** M. Jean-Louis OLIVIER,  
**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,  
**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,  
**La Flotte :** M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,  
**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,  
**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,  
**Rivedoux Plage :** Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,  
**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,  
**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,  
**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Louis OLIVIER), Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE) M. Patrice RAFFARIN (donne pouvoir à M. Didier BOUYER), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON, M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Henry-Paul JAFFARD.

Secrétaire de séance : M. Gérard JUIN.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D2015100-DE  
Regu le 10/07/2015

\* \* \* \* \*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

**DÉLIBÉRATION**

N° 100 - 09.07.2015

En exercice ...26  
Présents.....20  
Votants.....25  
Abstention .....0

**SERVICES TECHNIQUES  
8.ETUDES ET TRAVAUX**

**Marché de travaux pour la réhabilitation des ouvrages  
hydrauliques**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,*

*Vu le Code des marchés publics, et plus particulièrement des articles 28 et 37,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, et notamment les alinéas 3 et 5 du 1<sup>er</sup> groupe de l'article 5.2,*

*Vu l'avis favorable du Bureau du 29 juin 2015,*

Considérant qu'un diagnostic des quatre ouvrages hydrauliques situés dans les marais du Fier d'Ars et de la Fosse de Loix démontre que des désordres nécessitent la réalisation de travaux de réhabilitation.

Compte tenu de la complexité de définir un programme technique précis de travaux, liée notamment à :

- la non réalisation des sondages dont certains peuvent être destructifs,
- le non démontage de certains éléments composants l'ouvrage afin de les étudier en atelier,
- l'absence de dépôt des mécanismes,
- la non mise en place des batardeaux afin de visualiser les parties des ouvrages situées en sous œuvre et immergées tout en tenant compte des activités du marais et leur alimentation en eau,

il est envisagé la passation d'un marché de travaux dans le cadre d'une procédure de conception-réalisation (article 37 du Code des Marchés Publics).

Considérant que le choix de la conception-réalisation se justifie par des motifs d'ordre technique nécessitant l'étroite association des entreprises aux études menées pour la réhabilitation de ces ouvrages.

Considérant que le marché se compose de quatre lots :

- Lot 1 – Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du Louzon situé en limite des Communes de Loix et La Couarde ;
- Lot 2 – Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du Vieux Port situé sur la Commune des Portes en Ré ;
- Lot 3 – Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du la Criée situé sur la Commune d' Ars en Ré ;
- Lot 4 – Réhabilitation de l'ouvrage hydraulique du Feneau situé en limite des Communes de Loix et La Couarde.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D2015100-DE  
Regu le 10/07/2015



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 9 juillet 2015

DÉLIBÉRATION

N° 100 - 09.07.2015

En exercice ...26  
Présents.....20  
Votants.....25  
Abstention .....0

SERVICES TECHNIQUES  
8.ETUDES ET TRAVAUX

Marché de travaux pour la réhabilitation des ouvrages  
hydrauliques

Il sera passé dans le cadre d'une procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

Considérant que le montant prévisionnel de ce marché est estimé à 300 000 euros hors taxe pour une durée globale du marché estimée à 6 mois pour chacun des lots.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ce marché de travaux portant sur la réhabilitation de quatre ouvrages hydrauliques, dont les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015.

AR PREFECTURE

017-241700459-20150709-D2015100-DE  
Regu le 10/07/2015